

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée
N° T49/2024

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 03/06/2024 de DOMOBAT Chez SIG IMAGE,
CONSIDÉRANT que les travaux de carottage pour analyse amiante, auront lieu entre le 13/06/2024 au 28/06/2024,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRETE

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

Entre le 13/06/2024 et le 28/06/2024, dans le cadre des travaux de carottage pour analyse amiante sur enrobé, un empiètement sur chaussée sera effectué au niveau de la parcelle cadastrée AH 170, du côté de la Rue du Pic Néoulous.

ARTICLE 2

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 04/06/2024



Le Maire,

Christophe MANAS